

DÉPARTEMENT DES
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE
TREBEURDEN

POLICE GÉNÉRALE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
EN RAISON DE TRAVAUX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TREBEURDEN ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212 à L 2213 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,

CONSIDÉRANT que des travaux de branchement au réseau eau potable doivent être réalisés 3bis chemin de Poul ar Christienenn par les services de Lannion Trégor Communauté ;

CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prescrire toute mesure pour assurer le bon ordre et la sécurité sur les voies publiques ;

- A R R E T E -
* * *

ARTICLE 1 : Du lundi 14 novembre au vendredi 25 novembre 2022, la circulation des véhicules, sera interdite 3bis chemin de Poul ar Christienenn sur décision du gestionnaire de la voirie.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue de Bihit, la place de l'église, la rue des Plages et le chemin du Gavel.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par les services de Lannion Trégor Communauté pour permettre l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 5 : Les infractions à ces dispositions seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

TREBEURDEN, le 9 novembre 2022

Pour Le Maire empêché,
L'Adjoint en charge de l'espace urbain,
du patrimoine communal et de la voirie

Yannick HALNA

